ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 2471

À sa séance du 27 octobre 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du Règlement n^{o} 2471.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage n^{o} 0651, et ses amendements, dans le but :

- De permettre le stationnement, le remisage et l'entreposage de roulotte, d'habitation motorisée, de tente-roulotte, de remorque, de bateau ou d'embarcation en cour avant durant la période estivale;

- D'exiger une superficie d'espace vert en cour avant pour un usage unifamilial de structure contiguë.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 16 novembre 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 23 novembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu.

Pour plus de détails, voir l'avis ci-joint.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 2471

1. Adoption par le conseil municipal du projet de règlement

Le 27 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n^{o} 2471

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n^{o} 0651, et ses amendements, dans le but :

- *De permettre le stationnement, le remisage et l'entreposage de roulotte, d'habitation motorisée, de tente-roulotte, de remorque, de bateau ou d'embarcation en cour avant durant la période estivale;*

- *D'exiger une superficie d'espace vert en cour avant pour un usage unifamilial de structure contiguë. »*

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	16 novembre 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 23 novembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu.

3. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 5^{e} jour de novembre 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA